

# Fiche Changement de destination

Nom de la commune :

Identification

Désignation de l'élément à protéger :

N° de voirie : 27

Rue, lieu-dit ... :  
Rue tortue

---

N° de parcelle : ZB

Section cadastrale : 153

---

Propriété publique :  
Propriété privée :



N° de la fiche : 1

## Questionnaire :

- 1 - Le changement de destination est-il compatible avec l'activité agricole ?
- 2 - Le changement de destination est-il compatible avec la qualité paysagère ?
- 3 - Le bâtiment présente-t-il un potentiel de réhabilitation ?
- 4 - La parcelle est-elle desservie par les réseaux : eau, électricité et voirie ?
- 5 - Le bâtiment est-il proche du centre et des services ?
  
- 6 - La vocation future doit-elle être mixte ?
- 7 - La vocation future doit-elle être limitée à l'activité économique ?
- 8 - La vocation future doit-elle être limitée au logement ?
- 9 - Combien de logements doit-on autoriser au maximum ?
- 10 - Le potentiel de logements est-il compatible avec le projet de la commune ?

Oui

Non

X

X

X

X

X

X

X

0

0

Coordonnées du rédacteur :

Date : 2021

# Fiche Changement de destination

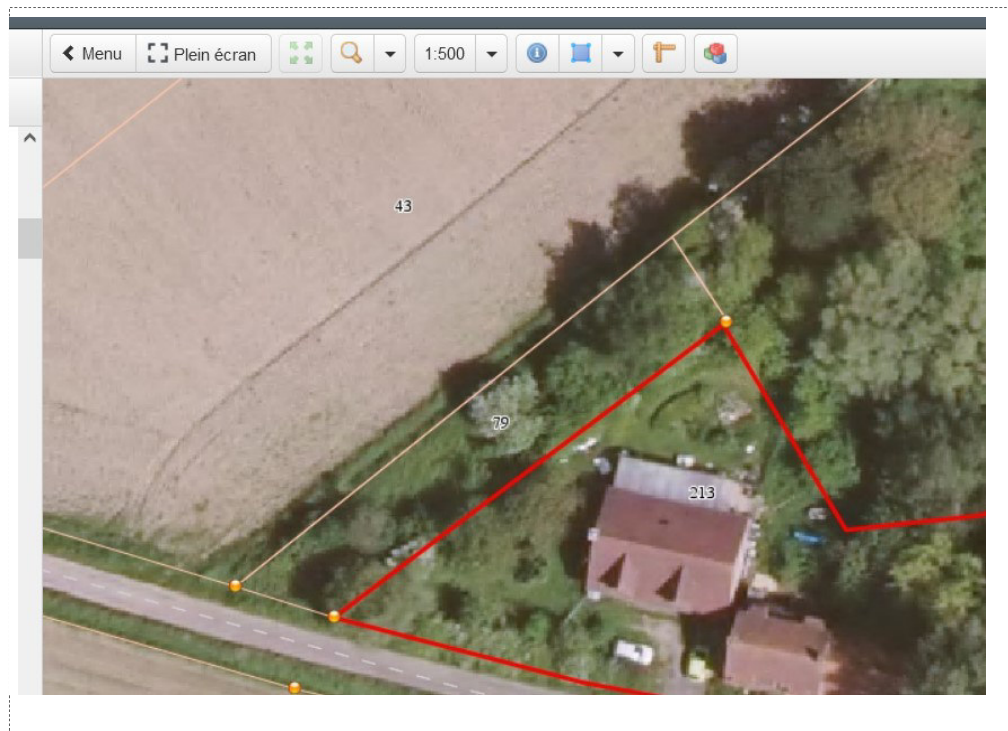
Nom de la commune : STEENBECQUE

Identification

Désignation de l'élément à protéger :

N° de voirie : 4

Rue, lieu-dit ... :  
Rue de St Omer



N° de parcelle : 213

Section cadastrale : ZD

Propriété publique : Non

Propriété privée : Oui

N° de la fiche : 1

## Questionnaire :

- 1 - Le changement de destination est-il compatible avec l'activité agricole ?
- 2 - Le changement de destination est-il compatible avec la qualité paysagère ?
- 3 - Le bâtiment présente-t-il un potentiel de réhabilitation ?
- 4 - La parcelle est-elle desservie par les réseaux : eau, électricité et voirie ?
- 5 - Le bâtiment est-il proche du centre et des services ?
  
- 6 - La vocation future doit-elle être mixte ?
- 7 - La vocation future doit-elle être limitée à l'activité économique ? (projet chambres d'hôtes/gîtes)
- 8 - La vocation future doit-elle être limitée au logement ?
- 9 - Combien de logements doit-on autoriser au maximum ?
- 10 - Le potentiel de logements est-il compatible avec le projet de la commune ?

Oui

Non

x

x

x

x

x

2 par bâtiment

x

x

x